



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
2 avril 2018  
Français  
Original : anglais

---

### **Note verbale datée du 28 mars 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Mission permanente des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente du Royaume des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Conseil de sécurité et a l'honneur de transmettre ci-joint une lettre de la Présidente du Comité de coordination des procédures spéciales (voir annexe).

La Mission permanente du Royaume des Pays-Bas souhaite que la présente lettre et son annexe soient distribuées comme document du Conseil de sécurité.



**Annexe à la note verbale en date du 28 mars 2018 adressée  
au Président du Conseil de sécurité par la Mission permanente  
des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'écris en ma qualité de Présidente du Comité de coordination des procédures spéciales. Vous trouverez ci-joint une lettre adressée aux membres du Conseil de sécurité, dans laquelle figurent des informations sur les activités menées par les titulaires de mandats au titre de procédures spéciales et jugées pertinentes dans le cadre des travaux du Conseil (voir pièce jointe). Je prie le Royaume des Pays-Bas, en tant que membre du Conseil de sécurité, de bien vouloir transmettre la lettre au Président du Conseil afin qu'il la fasse distribuer.

Présidente du Comité de coordination  
des procédures spéciales  
(*Signé*) Catalina **Devandas Aguilar**

## Pièce jointe

J'écris la présente lettre en ma qualité de Présidente du Comité de coordination des procédures spéciales, afin de vous faire part d'informations concernant les activités que mènent les titulaires de mandats au titre de procédures spéciales et qui sont jugées pertinentes au regard des travaux du Conseil.

Le mécanisme extraconventionnel rassemble des experts indépendants nommés par le Conseil des droits de l'homme et chargés d'établir des rapports et de formuler des avis sur des questions liées aux droits de l'homme, par thème ou pour des pays particuliers. Élément central du dispositif des Nations Unies pour les droits de l'homme, ce système s'intéresse aux droits humains dans toutes leurs dimensions : civile, culturelle, économique, politique et sociale. Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, on dénombrait 44 mandats thématiques et 12 mandats par pays, dont certains concernent des pays sur lesquels se penche le Conseil dans ses travaux et présentent donc pour lui un intérêt particulier (Mali, Myanmar, République centrafricaine, République populaire démocratique de Corée, Somalie, Soudan et Territoires palestiniens occupés).

Les procédures spéciales, dont le rôle important en matière d'alerte rapide ne s'est jamais démenti, ont permis de tirer la sonnette d'alarme dès les prémices de plusieurs crises. En 1994, au Rwanda, le Rapporteur spécial d'alors sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires avait mis en garde contre le risque de génocide et, plus récemment, des titulaires de mandats ont alerté sur l'apparition de signes inquiétants au Burundi, en République centrafricaine et au Myanmar par exemple. Au fil des ans, les mesures prises dans le cadre du mécanisme extraconventionnel, qu'il s'agisse de communications, de rapports à l'attention des États, de déclarations ou encore de communiqués de presse, ont permis de réagir dans plusieurs pays dès que la situation commençait à se détériorer. Les titulaires de mandats ont accès à des pays et à des populations souvent hors de portée des autres acteurs. Les visites qu'ils effectuent dans les pays sortant d'un conflit, en proie au conflit ou en situation de crise sont, pour le système des Nations Unies dans son ensemble, autant d'occasions précieuses d'agir.

On trouvera de plus amples informations sur les activités menées l'année dernière au titre des procédures spéciales dans le Rapport annuel sur les procédures spéciales et son additif recensant des informations et chiffres y relatifs. Ce rapport illustre les interdépendances entre les différentes procédures spéciales et la manière dont elles contribuent à renforcer l'action de l'ONU en permettant l'ouverture d'un dialogue avec de nombreuses parties prenantes aux niveaux national, régional et international. Le rapport met également en lumière, et c'est là un aspect des plus importants, le rôle des procédures spéciales dans les domaines de la prévention et de la paix et de la sécurité, notamment dans le contexte des réformes actuellement engagées à l'initiative du Secrétaire général.

À cet égard, je souhaiterais appeler votre attention sur les rapports thématiques établis récemment dans le cadre des procédures spéciales, notamment sur la prévention, l'alerte rapide, les crises survenant après ou pendant un conflit et les crises humanitaires, s'agissant entre autres des incidences du fondamentalisme et de l'extrémisme sur les droits culturels ([A/HRC/34/56](#)), du droit à l'alimentation dans les situations de conflit ([A/72/188](#)), des sociétés militaires et de sécurité privées ([A/HRC/36/47](#)), de la vulnérabilité des enfants face à la vente, la traite et autres formes d'exploitation dans les situations de conflit et de crise humanitaire ([A/72/164](#)) et de la justice transitionnelle dans les contextes de faiblesse institutionnelle d'après-conflit ([A/HRC/36/50](#)). Par ailleurs, le Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition a élaboré un cadre global de fond pour la prévention ([A/72/523](#)).

De même, un certain nombre de visites réalisées dans le cadre de procédures spéciales sont susceptibles d'intéresser le Conseil de sécurité, étant donné qu'elles ont eu lieu dans des pays figurant à son ordre du jour. Parmi eux, on peut citer le Tchad (Groupe de travail chargé de la question de la discrimination à l'égard des femmes, dans la législation et dans la pratique) ; l'Iraq (Rapporteuse spéciale sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires) ; l'Afghanistan (Rapporteuse spéciale sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays) ; Chypre, la Serbie et le Kosovo<sup>1</sup> (Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels) ; Israël et les Territoires palestiniens occupés ainsi que le Gouvernement de l'État de Palestine (Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences). Est également susceptible d'intéresser en particulier le Conseil de sécurité la visite conjointe, au Nigéria, de la Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines d'esclavage, y compris leurs causes et leurs conséquences, de la Rapporteuse spéciale sur la vente et l'exploitation sexuelle d'enfants, y compris la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants et du Rapporteur spécial sur le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible, qui ont formulé un ensemble exhaustif de recommandations à l'intention du Gouvernement et d'autres acteurs concernés pour qu'ils intensifient leurs efforts visant à garantir pleinement la protection et la promotion des droits des femmes et des enfants touchés par l'insurrection de Boko Haram. En outre, la Libye a reçu en janvier 2018 la visite de la Rapporteuse spéciale sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays. Ma visite en République populaire démocratique de Corée, en qualité de Rapporteuse spéciale sur les droits des personnes handicapées, a en outre été pour l'ONU une occasion rare d'établir une coopération et un dialogue approfondis avec ce pays. Ces dialogues avec des États Membres ont été possibles grâce au cadre juridique relatif aux droits de l'homme, qui permet de prendre des mesures d'alerte rapide et de cerner les causes profondes des conflits et des crises tout en élaborant des solutions pour y répondre.

Le mécanisme extraconventionnel s'attache à renforcer sa coopération avec les organismes des Nations Unies comme le Conseil de sécurité, l'objectif étant d'améliorer la promotion et la protection des droits de l'homme en tant qu'élément fondamental du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Comme vous le savez, plusieurs de mes collaborateurs ont récemment échangé avec le Conseil, dans un cadre formel ou informel. Ainsi, en mars 2017, la Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines d'esclavage a fait un exposé lors du débat ministériel public du Conseil de sécurité sur le thème de la traite des êtres humains dans les situations de conflit, le travail forcé, l'esclavage et d'autres pratiques similaires. Au cours du débat public organisé par le Président italien, le 21 novembre 2017, la Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants, a fait des recommandations concrètes concernant la lutte contre la traite des personnes en situation de conflit dans le contexte du maintien de la paix et de la sécurité. J'espère que l'on pourra poursuivre et renforcer ces échanges.

Je ne doute pas que la présente lettre contribuera à montrer en quoi les activités menées au titre des procédures spéciales pourraient intéresser le Conseil de sécurité. Nous serions heureux de poursuivre notre collaboration avec les membres du Conseil, afin notamment d'examiner comment nous pouvons appuyer l'exécution de votre mandat en matière de prévention, dans le respect de la Charte des Nations Unies.

Présidente du Comité de coordination  
des procédures spéciales  
(Signé) Catalina **Devandas Aguilar**

---

<sup>1</sup> Toute référence au Kosovo figurant dans la présente lettre, que ce soit à son territoire, à ses institutions ou à sa population, doit être entendue au sens de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et sans préjudice du statut du Kosovo.